



Naturalisation, mariage avec une personne en situation irrégul.

Par **taninna**, le **19/10/2009** à **12:42**

Bonjour,rrnrJe suis une jeune femme de 22 ans, j'ai déposé mon dossier de naturalisation le mois d'août dernier, j'ai reçu le n° de dossier donc là j'attends juste un RDV pour l'entretien réglementaire. Mais en attendant, j'envisage de me marier en juillet 2010 à PARIS, mais avec un homme dont le visa court séjour sera expiré avant la date du mariage. Et que pour le moment je possède une carte de résidente algérienne de 10 ans qui expire en 2016.rnrAlors je voudrais savoir s'ils peuvent me refuser le mariage ou bien la nationalité, et surtout si mon fiancé pourra être en règle une fois marié ou du moins ne pas avoir de problème sachant qu'on s'aime et qu'on peut jamais se séparer.rnrSVP c'est très important et urgent.rnrMerci de votre réponse.

Par **cmkh**, le **19/10/2009** à **19:13**

bonjour rnrmoi et ma femme on a eu le même problème ,je suis rentré en france avec une visa touristique et je me suis marié en 2004 et ma femme avait carte de 10 ans et une demande de naturalisation qui a été court , donc après le mariage ma femme a déclaré le mariage et là c'était la surprise (ajournement de 2 ans) et je vous raconté pas la galère aprèsmême avec la naissance de 2 enfants rnce que je vous conseille d'attendre d'avoir votre nationalité sinon avec le changement des lois vous allez galérer .rncordialement ALG 31

Par **AU SECOURS**, le **22/10/2009** à **15:57**

salut,rnVoila, je suis dans la meme situation que toi.rnMarocaine en attente de naturalisation...je suis fiancé avec un marocain sans papier entre en france sans visas.rnJe te conseille d attendre ta naturalisation parce que c sur que sinon tu pourra attendre ta naturalisation!!! il refuse a chaque fois quand t marié avec kelkun ki na pas les papiers!